

somme *Numérique*

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 25 août 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe**– Président
- *Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente*
- **Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente**
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- **M. DELFOSSE Jean-Philippe**
- **M. GEST Alain**
- **Mme MAILLE-BARBARE Françoise**
- *Mme ROY Mathilde*
- **M. FAUVET Frédéric**

Le quorum est constaté par 9 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance.

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à M. VARLET Philippe.

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à M. GEST Alain.

Délibérations

1. Attribution du marché « Services de communications électroniques et de connectivité associée »

La présente consultation est émise dans le cadre du groupement de commandes « usages numériques » coordonné par syndicat mixte Somme Numérique. L'accord-cadre a pour objet la fourniture de services de télécommunications. Les prestations sont divisées en 9 lots. Chaque lot donnera lieu à la passation d'un accord-cadre à bons de commande qui sera conclu avec un titulaire. Les prestations à réaliser sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Le Syndicat Mixte Somme Numérique en qualité de coordonnateur conclut le présent accord-cadre pour ses besoins propres et pour ceux des membres du groupement de commandes ayant confirmé leur engagement sur ledit accord-cadre. Il notifie l'accord-cadre et le met à disposition des membres qui en assureront l'exécution pour leurs propres besoins. Chaque membre du groupement de commandes émet ses propres bons de commandes, supervise la réception des matériels et/ou consommables.

La Commission d'Appel d'Offres est invitée à se prononcer sur le choix du titulaire le 04 septembre 2023.

Les membres du Bureau valident l'attribution de l'accord-cadre à partir de leurs propositions. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer l'accord-cadre « Services de communications électroniques et de connectivité associée » aux sociétés suivantes :

Lot 1 : Téléphonie fixe : SFR

Lot 2 : Téléphonie fixe opérationnelle : accueil 18/112 du SDIS : ORANGE BUSINESS

Lot 5 : Acquisition de terminaux mobiles, d'accessoires et de services associés : BETOOBE-ADJUNGO

Lot 6 : Réseau de collecte xDSL : SERINYA

Lot 7 : Transit IP Somme Numérique : Lien FRIANT : EVERKO

Lot 8 : Réseaux de niveau 3 (VPN/IP), TRUNK SIP en cœur de réseau, Accès Internet à débit garanti, Solution SDWAN opérée et autres services associés : ADISTA

Lot 9 : Accès Internet à débit non garanti, Téléphonie sur box, Hot spot WIFI événementiel : LINKT.

Le Bureau décide de ne pas attribuer dans l'immédiat les lots 3 et 4, conformément à la proposition de la CAO, et de poursuivre l'analyse des offres spécifiquement pour ces deux lots.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°4 au marché « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique »

Somme numérique a passé un marché ayant pour objet des travaux de conception et de réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique. Le présent avenant permet d'inclure les éléments négociés avec les titulaires du marché pour les lots 1, 2,3 et 4. La Commission d'Appel d'Offres est invitée à se prononcer sur l'adoption de cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver les avenants permettant de compléter les bordereaux de prix de chaque lot du marché de « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique ».

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant n°1 au Protocole transactionnel avec AXIANS, titulaire des lots 3 et 4 du marché de conception – réalisation d'un réseau FTTH sur le Département de la Somme

Par un marché notifié le 11 janvier 2019, SOMME NUMERIQUE a confié à AXIANS les lots 3 (zone est) et 4 (zone sud) du marché de Conception-Réalisation portant sur une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur son territoire. Un protocole ayant pour objet de clore certaines discussions issues des difficultés d'exécution du marché de travaux a été adopté par délibération du Bureau en date du 14 septembre 2022. L'objectif du protocole est de poursuivre l'exécution sur des bases saines avec un effet moteur recherché sur la construction des prises FTTH. A ce stade de la construction, dans un souci d'efficacité et de fluidité du travail des équipes de Somme Numérique, il est proposé d'adopter un avenant au protocole, permettant d'introduire des objectifs intermédiaires aux objectifs initiaux en termes de livraison des prises FttH et des objectifs nouveaux en termes de délais de réalisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver le projet d'avenant n°1 du protocole transactionnel à conclure avec AXIANS, et ses incidences financières

Adoptée à l'unanimité

4. Avenant n°1 au Protocole transactionnel avec SOGETREL, titulaire des lots 1 et 2 du marché de conception – réalisation d'un réseau FTTH sur le Département de la Somme

Par un marché notifié le 11 janvier 2019, SOMME NUMERIQUE a confié à SOGETREL les lots 1 (zone ouest) et 2 (zone nord) du marché de Conception-Réalisation portant sur une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur son territoire. Un protocole ayant pour objet de clore certaines discussions issues des difficultés d'exécution du marché de travaux a été adopté par délibération du Bureau en date du 06 juillet 2021. L'objectif du protocole est de poursuivre l'exécution sur des bases saines avec un effet moteur recherché sur la construction des prises FTTH. A ce stade de la construction, dans un souci d'efficacité et de fluidité du travail des équipes de Somme Numérique, il est proposé d'adopter un avenant au protocole, permettant d'introduire des objectifs intermédiaires aux objectifs initiaux en termes de livraison des prises FttH et des objectifs nouveaux en termes de délais de réalisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver le projet d'avenant n°1 du protocole transactionnel à conclure avec SOGETREL, et ses incidences financières.

Adoptée à l'unanimité

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.